

AVIS DES SOCIETES**ETATS FINANCIERS CONSOLIDES****GROUPE BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS**

Siège social : 5 bis, Mohamed Badra, Tunis

Le groupe Banque de Tunisie et des Emirats- publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2009 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **25 juin 2010** accompagnés du rapport des Commissaires Aux Comptes, la Générale d'Audit & Conseil – G.A.C (Chiheb Ghanmi) et F.M.B.Z. KPMG TUNISIE (Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI.

Bilan consolidé
Arrêté au 31/12/2009
(Unité : en milliers de dinars)

	NOTES	31/12/2009	31/12/2008*
CAISSE ET AVOIRS AUPRES DE LA BC, CCP ET TGT	1	3 074	14 310
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	2	123 463	57 165
CREANCES SUR LA CLIENTELE	3	348 007	307 850
PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL	4	39 400	24 169
PORTEFEUILLE TITRE D'INVESTISSEMENT	5	19 900	11 760
VALEURS IMMOBILISEES	6	16 541	13 787
AUTRES ACTIFS	7	33 516	48 640
TOTAL ACTIF		583 901	477 681
CAPITAL	8	90 000	90 000
RESERVES	9	53 913	51 165
ACTIONS PROPRES	-	840	- 840
RESULTATS REPORTES	10	2 539	256
RESULTAT DE L'EXERCICE	11	6 128	5 204
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE		151 740	145 785
CAPITAUX PROPRES PART DES MINORITAIRES	12	34 610	12 043
CAPITAUX PROPRES		186 350	157 828
BANQUE CENTRALE CCP ET TGT		-	-
DEPOTS ET AVOIRS DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	13	88 324	50 074
DEPOTS ET AVOIRS DE LA CLIENTELE	14	199 671	132 155
EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES	15	75 927	88 837
AUTRES PASSIFS	16	33 629	48 787
TOTAL PASSIF		397 551	319 853
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		583 901	477 681

* Données retraitées pour les besoins de comparabilité

Etat des engagements hors Bilan consolidé**Arrêté au 31 Décembre 2009****(unité: en milliers de dinars)****31/12/2009 31/12/2008*****PASSIFS EVENTUELS***

Cautions, avals et autres garanties données	42 779	24 414
Crédits documentaires	13 698	23 683
TOTAL PASSIFS EVENTUELS	56 477	48 097

ENGAGEMENTS DONNES

Engagements de financement donnés	34 675	42 429
Engagements sur titres	1 520	563
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES	36 195	42 992

ENGAGEMENTS RECUS

Engagements de financement reçus	26 346	25 918
Garanties reçues	257 516	245 094
TOTAL ENGAGEMENTS RECUES	283 862	271 012

Etat de résultat consolidé
Exercice clos le 31/12/2009
(Unité : en dinars)

	NOTES	31/12/2009	31/12/2008*
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRES		35 854	31 628
INTERETS ET REVENUS ASSIMILES	17	25 040	26 040
COMMISSIONS (en produits)	18	5 828	4 883
GAINS SUR PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL ET OPE. FINANCIERES	19	4 632	239
REVENUS DU PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT	20	354	466
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRES		15 317	14 453
INTERETS ENCOURUS ET CHARGES ASSIMILEES	21	13 969	13 054
COMMISSIONS ENCOURUES	22	1 348	1 062
PERTES SUR PORTEFEUILLE-TITRES COMMERC ET OPE. FINANCIERES	23		337
PRODUIT NET BANCAIRE		20 537	17 175
DOT. PROV. & CORREC. VAL. SUR CREANCES, HORS BILAN ET PASSIF		-3 718	- 941
DOT. PROV & RES. DES CORRECTIONS DE VAL / PORTEFEUILLES D'INVEST		-2 524	1 011
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	24	1 808	1 483
FRAIS DE PERSONNEL	25	-6 236	5 199
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	26	-2 740	2 452
DOTATIONS AUX AMORT. ET AUX PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS	27	-2 163	2 644
TOTAL RESULTAT D'EXPLOITATION		10 012	8 433
SOLDE EN GAINS / PERTES PROVENANT D'AUTRES ELEMENTS ORDINAIRES		-7	
IMPOT SUR LES BENEFICES	28	2 670	2 424
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		7 335	6 009
SOLDE EN GAINS / PERTES PROVENANT DES ELEMENTS EXTRAORDINAIRES			2
PERTES EXTRAORDINAIRES			
SOCIETES MISES EN ECQUIVALENCE		-8	-204
AMORTISSEMENT DU GOODWILL	29		-259
PART DES MINORITAIRES		-1 199	-344
RESULTAT NET		6 128	5 204

* Données retraitées pour les besoins de comparabilité

Etat de flux de trésorerie consolidé
Exercice clos le 31/12/2009
(Unité : en milliers de dinars)

ACTIVITE D'EXPLOITATION	Notes	31/12/2009	31/12/2008*
Produits d'exploitation bancaires encaissés		37 846	34 904
Charges d'exploitation bancaires décaissées		-17 647	-17 521
Dépôts/retrait auprès d'autres établissements bancaires		0	60
Prêts et avances/remboursement prêts & avances accordés à la clientèle		-19 013	-54 507
Dépôts/retrait de dépôts de la clientèle		53 063	54 961
Sommes versées aux Personnel et C. Divers		-8 976	-6 958
Autres flux d'exploitation		3 176	-3 083
Impôts sur les sociétés		-3 095	-1 840
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation		45 354	6 016
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
Intérêts & dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		1 168	524
Acquisitions/cessions sur portefeuille d'investissement		-41 655	-13 206
Acquisitions/cessions sur immobilisations		-4 619	-2 575
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement		-45 106	-15 257
ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Emission d'actions		75 711	12 619
Augmentation/diminution ressources spéciales		-15 307	-20 639
Remboursement d'emprunts sur le marché public		-3 205	-1 690
Placements		2 299	2 225
Dividendes versés / Encaissés		-4 663	-1 760
Flux de trésorerie net affecté/provenant des activités de financement		54 835	-9 245
Incidence des variations de valeurs sur les liquidités et équivalents de liquidités			
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		55 083	-18 487
Liquidités et équivalents en début de période		31 271	49 758
Liquidités et équivalents en fin de période		86 354	31 271
*Données retraitées pour les besoins de comparabilité			

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2009

1. REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Les états financiers consolidés du Groupe BTE sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie édictées notamment par :

- la norme comptable générale n 01;
- les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) ;
- les normes comptables de consolidation (NCT 35 à 37) ;
- la norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38) ; et
- les règles de la Banque Centrale de la Tunisie édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les circulaires n° 99-04 et n° 2001-12.

2. DATE DE CLOTURE

Les états financiers consolidés sont établis à partir des états financiers des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation arrêtés au 31 décembre 2009.

3. BASES DE MESURE

Les états financiers du Groupe BTE sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

4. PÉRIMÈTRE ET MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation du Groupe BTE comprend :

- La société mère : BTE
- Les filiales : les sociétés sur lesquelles la BTE exerce un contrôle exclusif ; et
- Les entreprises associées : les sociétés sur lesquelles la BTE exerce une influence notable.

Les méthodes utilisées pour la consolidation des sociétés faisant partie du périmètre sont les suivantes :

- **L'intégration globale**

Cette méthode requiert la substitution du coût d'acquisition des titres de participation détenus dans les filiales par l'ensemble des éléments actifs et passifs de celles-ci tout en dégageant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et le résultat.

- **La mise en équivalence**

Selon cette méthode la participation est initialement enregistrée au coût et est ensuite ajustée pour prendre en compte les changements postérieurs à l'acquisition de la quote-part de l'investisseur dans l'actif net de la société consolidée.

Cette méthode est appliquée aux sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable.

Conformément au paragraphe 28 de la norme NCT 35, les filiales qui ne sont pas des entreprises du secteur financier sont consolidées à compter de l'exercice 2005 par la méthode de l'intégration globale.

Le tableau suivant synthétise le périmètre et les méthodes de consolidation utilisées pour l'élaboration des états financiers consolidés du Groupe BTE :

Sociétés	Secteur	Pourcentage de contrôle	Qualification	Méthode de consolidation	Pourcentage d'intérêt
Banque de Tunisie et des Emirats	financier	100%	Mère	intégration globale	100%
Compagnie de Tunisie et des Emirats d'Investissement	financier	100%	Filiale	intégration globale	100%
Rapid Recouvrement	financier	99,73%	Filiale	intégration globale	99,73%
BTE – SICAR	financier	100%	Filiale	intégration globale	99,93%
L'Intermédiaire International	financier	39,47%	Associée	mise en équivalence	39,47%
Société Nouvelle des Villages de Vacances	touristique	87,43%	Filiale	intégration globale	87,43%
Société Djerba Aghir	touristique	43,67%	Associée	mise en équivalence	43 ,67%
Tuniso Emiratie Sicav (TES) *	financier	25.26%	Filiale	intégration globale	20,44%

*Données retraitées pour les besoins de comparabilité

5. PRINCIPES COMPTABLES DE PRESENTATION ET D'EVALUATION

5.1- Comptabilisation des prêts et revenus y afférents

Les engagements de financement sont inscrits en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des déblocages de fonds pour la valeur nominale. Les commissions d'étude et de gestion sont prises en compte en totalité dans le résultat à l'issue du premier déblocage.

Les commissions d'aval sont prises en compte en résultat dans la mesure où elles sont encourues sur la durée de l'engagement.

Les revenus des prêts à intérêts précomptés, contractés par le Groupe sont pris en compte, à l'échéance convenue, dans un compte de créance rattachée de régularisation et sont portés en résultat au prorata temporis à chaque arrêté comptable.

Les revenus des prêts à intérêts post comptés sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les intérêts courus et non échus relatifs aux prêts classés parmi les «actifs courants» (classe 0) ou parmi les «actifs nécessitant un suivi particulier» (classe 1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les intérêts courus ou échus et non encore encaissés relatifs aux prêts classés parmi les «actifs incertains» (classe 2), les «actifs préoccupants» (classe 3) ou parmi les «actifs compromis» (classe 4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits en actif soustractif sous le poste «agios réservés». Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

5.2-Comptabilisation des opérations de leasing

Les biens donnés en leasing sont enregistrés à l'actif du bilan pour leur coût d'acquisition hors TVA. Ils sont assimilés à des prêts à la clientèle selon l'approche économique et non patrimoniale et sont de ce fait portés au niveau du poste « créances sur la clientèle ».

Les loyers facturés sont répartis entre la fraction du capital et la fraction des intérêts.

La valeur résiduelle des biens donnés en leasing est enregistrée en hors bilan sous la rubrique des engagements donnés.

Les sociétés qui bénéficient d'un financement sous forme de leasing constatent l'actif acquis en immobilisations et procèdent à son amortissement sur sa durée de vie estimée. En contrepartie, elles constatent un passif. Les redevances sont ventilées en remboursement du principal et charges financières.

Les financements de leasing intragroupe sont retraités afin que les prêts et emprunts, les charges et produits réciproques enregistrés au niveau des états financiers individuels soient annulés. Ainsi, uniquement le bien acquis dans le cadre du financement leasing figurera au niveau du bilan consolidé du groupe et fera l'objet d'un amortissement sur la base du taux retenu au niveau du groupe.

5.3-Comptabilisation du portefeuille titres et revenus y afférents

Le portefeuille titres détenu par le Groupe comporte :

- le portefeuille titres commercial;
- et les titres de participation.

Les titres mis en équivalence sont en outre identifiés à l'actif du bilan consolidé sous une rubrique distincte.

• Portefeuille Titres commercial

Le portefeuille titre commercial détenu par le Groupe est classé en deux catégories :

- Les titres de transaction : les titres caractérisés par leur liquidité et dont la durée de détention ne dépasse pas les trois mois.
- Les titres de placement : Les titres acquis avec l'intention de les détenir dans un horizon ne dépassant pas l'année.

• Les titres de participation

Sont classés parmi les titres de participation :

- Les titres dont la possession durable est estimée stratégique à l'activité du Groupe ;
- Les titres représentant des participations-financement ayant fait l'objet d'une convention de rétrocession mais qui ne sont pas encore définitivement cédés.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagement hors bilan pour leur valeur d'émission et transférées au bilan à la date de libération.

Les titres sont comptabilisés au prix d'acquisition, frais et charges exclus. La cession des titres de participation est constatée à la date de transfert de propriété des titres.

Les dividendes sur les titres obtenus par le Groupe sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Les plus-values sur les titres rétrocédés sont prises en compte en résultat du moment qu'elles sont courues et dans la mesure où une assurance raisonnable quant à leur encaissement existe.

- **Les titres mis en équivalence**

Les variations de la quote-part du Groupe dans la situation nette des sociétés mises en équivalence sont portées à l'actif au bilan consolidé sous la rubrique « Titres mis en équivalence » et parmi les capitaux propres consolidés sous la rubrique « résultat consolidé ». Ces variations constituent un élément du résultat d'exploitation du Groupe et figurent au niveau de l'état de résultat consolidé sous la rubrique : « Quote-part dans les résultats des titres mis en équivalence ».

Dans le cas où la quote-part du Groupe dans les résultats déficitaires de sociétés mises en équivalence est égale ou supérieure à la valeur comptable des titres, le Groupe cesse habituellement de prendre en compte sa quote part dans les pertes à venir. Les titres mis en équivalence sont alors présentés pour une valeur nulle.

5.4-Comptabilisation des ressources et charges y afférentes

Les engagements de financement reçus sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des tirages effectués.

Les intérêts et les commissions de couverture de change sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges à mesure qu'ils sont courus.

5.5-Evaluation des risques et couverture des engagements

5.5.1-Provision pour risque sur prêts

La provision pour risque sur prêts est déterminée conformément aux normes de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT N° 91-24 qui prévoit les classes de risques suivantes :

- Classe 0 : Actifs courants ;
- Classe 1 : Actifs nécessitant un suivi particulier ;
- Classe 2 : Actifs incertains ;
- Classe 3 : Actifs préoccupants ;
- Classe 4 : Actifs compromis.

Le taux de provisionnement retenu correspond au taux minimal par classe de risque appliqué au risque couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues.

Les taux de provision par classe de risque appliqués sont les suivants :

- Actifs incertains (classe 2) : 20 %
- Actifs préoccupants (classe 3) : 50 %
- Actifs compromis (classe 4) : 100 %

Dans le cadre du renforcement de la couverture des créances classées par des provisions, la Banque de Tunisie et des Emirats a mis en place en 2005 une nouvelle méthode d'estimation des garanties visant à atteindre à l'horizon 2009 une couverture des créances classées par des provisions à hauteur de 70%.

A ce titre, la banque a appliqué une décote de 80% sur les garanties obtenues sur les projets des secteurs de l'industrie, de l'agriculture et des services et de 72% sur les garanties obtenues sur les projets du secteur touristique.

Par ailleurs, la banque a appliqué aux créances cédées par la BTE à la société Rapid Recouvrement une décote de respectivement 20%, 25% et 30% sur les garanties obtenues sur les projets des secteurs du tourisme pour lesquels le recouvrement par rapport à la créance

initiale s'est situé dans des fourchettes comprises respectivement entre 30% et 100%, entre 20% et 30%, et entre 0% et 20% contre des décotes de 10%, 15% et 20% appliquées en 2008

5.5.2-Provision sur participations

L'évaluation des titres de participation à la date d'arrêté est faite par référence à la valeur d'usage et donne lieu à la constitution de provisions pour couvrir les moins values éventuellement dégagées revêtant un caractère durable.

Pour les titres non cotés, l'évaluation est faite par référence à la valeur mathématique corrigée (en tenant compte de la valeur actualisée du patrimoine de la société émettrice) à la date la plus récente. Les dépréciations éventuelles dégagées et revêtant un caractère durable sont couvertes par des provisions.

Ces mêmes règles d'évaluation sont appliquées aux titres cédés par la BTE à la CTEI.

5.6-Opérations en devises

Les opérations effectuées en devises sont enregistrées en comptabilité de façon distincte par la tenue d'une comptabilité autonome dans chacune des devises utilisées. Cette comptabilité tenue selon le système dit en partie double permet la détermination périodique de la position de change.

Les charges et produits libellés en devises influent sur la position de change. Ils sont comptabilisés dans la comptabilité ouverte au titre de chaque devise concernée dès que les conditions de leur prise en compte sont réunies, puis convertis dans la comptabilité en dinars tunisiens.

5.7-Immobilisations et autres actifs non courants

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et sont amorties selon la méthode linéaire.

Les taux d'amortissement appliqués sont les suivants :

- Immeuble d'exploitation	: 2,5 %
- Mobilier de bureaux	: 20 %
- Matériel de bureaux	: 10 %
- Matériel de transport	: 20 %
- Agencements aménagements et installations	: 10 %
- Matériel informatique	: 15 %
- Logiciel	: 33 %

Les charges reportées sont inscrites parmi les autres actifs dans la mesure où elles ont un impact bénéfique sur les exercices ultérieurs. Elles sont résorbées sur une durée de 3 ans.

6. METHODES SPECIFIQUES A LA CONSOLIDATION

6.1- Traitement des écarts de première consolidation

Les écarts de première consolidation correspondent à la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part correspondante dans l'actif net comptable de la société consolidée à la date de l'acquisition. Cet écart est ventilé entre l'écart d'évaluation et le Goodwill comme suit :

- **L'écart d'évaluation**

L'écart d'évaluation correspond à la différence entre la juste valeur des éléments d'actif et de passif identifiables des sociétés consolidées et leurs valeurs comptables nettes à la date de chaque acquisition.

- **Le Goodwill**

Le Goodwill correspond à la différence entre l'écart de première consolidation et les écarts d'évaluation identifiés. Le Goodwill est inscrit à l'actif du bilan consolidé. Il est amorti sur sa durée d'utilité estimée. Cette durée ne peut en aucun cas excéder 20 ans.

6.2- Soldes et opérations réciproques

Les soldes réciproques ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au Groupe sont éliminés lorsqu'ils concernent des filiales faisant l'objet d'une intégration globale.

6.3- Traitement de l'impôt

Les états financiers consolidés sont établis selon la méthode de l'impôt différé. Selon cette méthode on prend en compte les impacts fiscaux futurs, certains ou probables, actifs ou passifs, des événements et transactions passées ou en cours.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables.

7. PRINCIPAUX RETRAITEMENTS EFFECTUÉS DANS LES COMPTES CONSOLIDÉS

7.1- Homogénéisation des méthodes comptables

Les méthodes comptables utilisées pour l'arrêté des comptes des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation ont été alignées sur celles retenues pour les comptes consolidés du Groupe. Il en a été ainsi :

- des méthodes d'amortissement des immobilisations corporelles ;
- de la comptabilisation des biens reçus et donnés en leasing en adoptant la seule approche économique ;
- de la non prise en compte des réserves spéciales de réévaluation.

7.2- Elimination des soldes et transactions intra-groupe

Les opérations et transactions internes sont éliminées pour neutraliser leurs effets. Ces éliminations opérées ont principalement porté sur :

- des comptes courants entre sociétés du groupe,
- des commissions entre sociétés du groupe,
- des provisions constituées sur les titres des sociétés du groupe,
- des dividendes servis par les sociétés consolidées au profit de la BTE,
- des cessions de créances par la BTE à la société Rapid Recouvrement,
- des cessions de titres par la BTE à la CTEI,
- les dotations en fonds gérés opérés par la BTE et Rapid Recouvrement avec la BTE-SICAR.

8. NOTES EXPLICATIVES*(Les chiffres sont exprimés en Dinars)***NOTE 1: CAISSE AUPRES DE LA BCT, CCP ET TGT**

Ce poste présente au 31/12/2009 un solde de 3 074 KDT contre 14 310 KDT au 31/12/2008 se détaillant ainsi :

Société	31/12/2009	31/12/2008
BTE	3 074	14 310
Total	3 074	14 310

NOTE 2: CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS

Ce poste présente au 31/12/2009 un solde de 123 463 KDT contre 57 165 KDT au 31/12/2008 se détaillant ainsi :

Société	31/12/2009	31/12/2008
BTE	84 742	55 673
CTEI	43	7
RR	71	930
SICARBTE	3 086	557
SICAV	204	243
SNVV	-	-
IG	35 349	200
Total	123 463	57 165

NOTE 3: CREANCES SUR LA CLIENTELE

Au 31/12/2009, les créances sur la clientèle présentent un solde net de 348 007 KDT contre un solde net de 307 850 KDT au 31/12/2008 :

Société	31/12/2009	31/12/2008
BTE	372 593	307 101
RR	1 826	222
SNVV	347	527
IG	-	0
Total	348 007	307 850

NOTE 4: POTEFEUILLE TITRES COMMERCIALES

Le portefeuille titres commercial présente un solde net de 39 400 KDT à la date du 31 décembre 2009 et se présente comme suit :

Société	31/12/2009	31/12/2008
CTEI	2 365	2 704
RR	29	1 450
SICARBTE	- 12	9 295
SICAV	36 505	13 220
IG	513	- 2 500
Total	39 400	24 169

NOTE 5: PORTEFEUILLE TITRES D'INVESTISSEMENT

L'évolution de ce poste se présente comme suit :

Société	31/12/2009	31/12/2008
BTE	13 674	12 120
CTEI	1 726	402
RR	700	- 1 313
SICARBTE	5 213	288
SICAV	-44	-
IG	- 1 370	263
Total	19 900	11 760

NOTE 6: VALEURS IMMOBILISEES

Les valeurs immobilisées présentent au 31/12/2009 un solde net de 16 541 KDT se détaillant comme suit :

Société	31/12/2009	31/12/2008
BTE	11 532	10 693
CTEI	305	320
RR	32	33
SICARBTE	-	-
SICAV	13	-
SNVV	12 713	2 741
IG	- 8 054	-
Total	16 541	13 787

NOTE 7: AUTRES ACTIFS

Ce poste présente au 31/12/2009 un solde de 33 516 KDT contre 48 640 KDT au 31/12/2008 se détaillant ainsi :

Société	31/12/2009	31/12/2008
BTE	31 081	51 655
CTEI	84	181
RR	- 1 778	- 1 147
SICARBTE	523	- 3 747
SICAV	5 909	3 186
SNVV	- 850	1 676
IG	- 1 453	- 3 164
Total	33 516	48 640

NOTE 8: CAPITAL

Société	31/12/2009	31/12/2008
BTE	90 000	90 000
Total	90 000	90 000

NOTE 9: RESERVES

Société	31/12/2009	31/12/2008
AGHIR	- 2 021	- 1 898
BTE	41 734	61 699
CTEI	- 794	- 291
INI	- 187	- 488
RR	1 388	1 334
SICARBTE	139	189
SICAV	- 2 069	- 792
SNVV	- 11 439	- 8 588
IG	27 162	-
Total	53 913	51 165

NOTE 10: RESULTATS REPORTEES

Société	2009	2008
BTE	2 539	256
Total	2 539	256

NOTE 11: RESULTAT DE L'EXERCICE

Société	31/12/2009	31/12/2008
AGHIR	-	- 23
BTE	7 005	4 512
CTEI	779	- 569
INI	- 9	- 204
RR	2 120	1 149
SICARBTE	-96	193
SICAV	296	99
SNVV	274	47
IG	- 4 241	-
Total	6 128	5 204

NOTE 12: CAPITAUX PROPRES-INTERETS DES MINORITAIRES

Société	31/12/2009	31/12/2008
CTEI	-	-
RR	8	4
SICARBTE	-	- 1
SICAV	33 871	12 451
SNVV	731	- 411
Total	34 610	12 043

Note 13 : DEPÔTS ET AVOIRS DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS

Société	31/12/2009	31/12/2008
BTE	88 324	50 074
Total	88 324	50 074

NOTE 14: DEPÔTS ET AVOIRS DE LA CLENTELE

Société	31/12/2009	31/12/2008
BTE	209 344	142 227
SICAR BTE		- 4 207
IG	- 9 673	- 5 865
Total	199 671	132 155

NOTE 15 : EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES

Société	31/12/2009	31/12/2008
BTE	74 128	81 918
RR	- 222	
SICARBTE	8 459	5 222
SNVV	2 952	1 697
IG	- 9 390	-
Total	75 927	88 837

NOTE 16: AUTRES PASSIFS

Société	31/12/2009	31/12/2008
BTE	12 538	29 733
CTEI	4 515	4 450
RR	- 449	- 70
SICARBTE	- 5 478	- 796
SICAV	10 733	4 870
SNVV	6 384	7 678
IG	5 386	2 922
Total	33 629	48 787

NOTE 17: INTERETS ET REVENUS ASSIMILES

Société	31/12/2009	31/12/2008
BTE	27 394	24 468
CTEI	6	12
RR	29	-
SICARBTE	406	340
SICAV	80	68
SNVV	1 225	1 152
IG	- 4 100	-
Total	25 040	26 040

NOTE 18: COMMISSIONS (EN PRODUITS)

Société	31/12/2009	31/12/2008
BTE	2 387	2 412
RR	3 269	2 343
SICARBTE	179	128
CTEI	2	-
IG	- 9	-
Total	5 828	4 883

NOTE 19: GAINS SUR PORTEFEUILLES TITRES COMMERCIALES ET OP D'INVESTISSEMENT

Société	31/12/2009	31/12/2008
BTE	2 384	- 256
CTEI	647	119
RR	132	36
SICARBTE	8	-
SICAV	1 461	340
Total	4 632	239

NOTE 20: REVENUS DU PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

Société	31/12/2009	31/12/2008
BTE	417	463
CTEI	29	12
RR	- 96	- 20
SICARBTE	4	11
Total	354	466

NOTE 21: INTERETS ENCOURUS ET CHARGES ASSIMILES

Société	31/12/2009	31/12/2008
BTE	14 005	12 315
CTEI	1	-
RR	97	26
SICARBTE	462	277
SNVV	467	436
IG	- 1 063	-
Total	13 969	13 054

NOTE 22: COMMISSIONS ENCOURUS

Société	31/12/2009	31/12/2008
BTE	1 540	1 077
CTEI	7	6
RR	5	- 21
IG	- 204	-
Total	1 348	1 062

NOTE 23: PERTES SUR PORTEFEUILLES TITRES COMMERCIALES ET OP D'INVESTISSEMENT

Société	31/12/2009	31/12/2008
BTE	-	337
CTEI	-	-
Total	-	337

NOTE 24: AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Société	31/12/2009	31/12/2008
BTE	1 127	1 451
CTEI	21	17
RR	99	5
SICAV	-	10
IG	561	-
Total	1 808	1 483

NOTE 25 : FRAIS DE PERSONNEL

Société	31/12/2009	31/12/2008
BTE	5 687	4 666
CTEI	102	178
RR	416	349
SICARBTE	1	-
SICAV	30	6
Total	6 236	5 199

NOTE 26 : CHARGES GENERLES D'EXPLOITATION

Société	31/12/2009	31/12/2008
BTE	2 354	2 074
CTEI	149	86
RR	124	140
SICARBTE	34	41
SICAV	60	18
SNVV	74	92
IG	- 55	-
Total	2 740	2 451

NOTE 27: DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS

Société	31/12/2009	31/12/2008
BTE	1 692	1 349
CTEI	577	928
RR	36	74
SICARBTE	-	-
SNVV	364	293
IG	-506	-
Total	2 163	2 644

NOTE 28: IMPÔTS SUR LES SOCIETES

Société	31/12/2009	31/12/2008
BTE	2 001	1 777
CTEI	1	-
RR	629	646
SICARBTE	38	-
SNVV	1	1
Total	2 670	2 424

Note 29: Goodwill

Le Goodwill relatif à l'acquisition des filiales SNVV et JERBA AGHIR est totalement amorti.

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS
CONSOLIDES DU GROUPE DE LA BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2009**

1- Opinion des commissaires aux comptes

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport sur l'audit des états financiers consolidés du groupe de la Banque de Tunisie et des Emirats arrêtés au 31 Décembre 2009.

Nous avons audité les états financiers consolidés ci-joints du groupe de la Banque de Tunisie et des Emirats comprenant le bilan, l'état de résultat, l'état des engagements hors bilan, l'état des flux de trésorerie et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives pour l'exercice couvrant la période allant du 1^{er} janvier 2009 au 31 Décembre 2009.

La direction de la société est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie et à la réglementation prudentielle de la Banque Centrale de Tunisie. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit applicables en Tunisie et conformément aux termes de référence pour l'audit des états financiers des établissements de crédits, tels que prévus par la note aux Banques de la Banque Centrale de Tunisie n° 93-23 du 30 juillet 1993. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève de notre jugement, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, nous avons pris en compte le contrôle interne en vigueur dans la banque relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

Compte tenu de ce qui précède et à notre avis, les états financiers consolidés du groupe de la Banque de Tunisie et des Emirats sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs la situation financière consolidée du groupe au 31 Décembre 2009, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le fait que jusqu'à la date de l'émission de notre rapport nous n'avons pas reçu le rapport du commissaire aux comptes de la société Djerba Aghir, faisant partie du périmètre de consolidation du groupe.

2- Vérifications spécifiques

Nous avons procédé à l'examen et aux vérifications spécifiques prévues par la loi, conformément aux normes d'audit applicables en Tunisie.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas relevé ou pris connaissance d'incohérences significatives dans les informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion du groupe relatif à l'exercice, pouvant contredire les états financiers consolidés du groupe de la banque de Tunisie et des Emirats arrêtés au 31 Décembre 2009.

Tunis, le 31 Mai 2010

La Générale d'Audit & Conseil – G.A.C
Membre de CPA International
Chiheb GHANMI

F.M.B.Z. KPMG TUNISIE
Membre de KPMG International
Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI